

POSITION DE L'ADMINISTRATION EN DATE DU 7 JUIN 2023

Dans le cadre de votre dépôt de préavis de grève pour les ATSEM, vous avez été reçus ce jour par Mme Florence PELLEGRINI, au titre de la DEE et par M. Jean-Noël CABLE et moi-même au titre de la DRH.

Les différentes prises de parole ont permis de rappeler que :

- La collectivité a investi de très nombreux moyens au bénéfice des conditions de travail des ATSEM : depuis 2020 et jusqu'à la fin mandat plus de 80 postes sont venus ou viendront compléter ces effectifs (hors nouvelles écoles). Cela permettra de bénéficier d'une ATSEM par classe dans toutes les écoles, ce qui constitue une évolution considérable.
- Par ailleurs, les études relatives à l'ergonomie ont démarré début juin comme annoncé.
- D'importants efforts sont également réalisés en ce qui concerne les dispositifs d'accompagnement à la mobilité dès lors qu'un agent en fait la demande lors de son entretien professionnel. Il en va de même pour l'accès aux formations dans le cadre de la déclinaison du plan de formation de la collectivité pour ces personnels.
- Concernant l'impératif légal du passage aux 1593 heures, il est prévu que le temps de travail des ATSEM ne soit pas concerné par cette évolution. C'est également une considération positive quant à leurs conditions de travail.
- Enfin, pour ce qui relève de la revendication financière, il est rappelé qu'il reste une enveloppe budgétaire d'environ deux millions d'euros dont la ventilation sera négociée dans le cadre des négociations globales ; il n'est donc à ce jour pas possible de répondre favorablement à cette revendication. En tout état de cause, s'il est collégalement décidé que cette enveloppe soit allouée à l'action sociale, les ATSEM en bénéficieront tout naturellement.